SwissLife

Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier

Rapport de gestion 2011

Sommaire

2 Avant-propos du président

3 Rapport annuel de la gérante

4 Informations sur le marché

6 Evolution des marchés financiers

10 Bilan

12 Compte d'exploitation

15 Annexe aux comptes annuels 2011
15 I Bases et organisation
16 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
16 III Mode de réalisation de l'objectif
17 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
17 V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
19 VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
20 VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
20 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
20 IX Autres informations relatives à la situation financière
21 X Événements postérieurs à la date du bilan

22 Rapport de l'organe de contrôle

Avant-propos du président

Gregor Stücheli

C'est pour moi une grande joie de vous présenter le premier rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier relatif à l'année 2011. Créée en 2010, la fondation semi-autonome a clôturé son premier exercice avec succès.

La fondation a été instaurée dans le but de faire de Swiss Life un prestataire complet dans le domaine du 2e pilier et de combler ainsi la dernière lacune que présentait son offre; les chiffres prouvent que cette nouvelle offre répondait à un besoin clairement exprimé et qu'elle est arrivée au bon moment.

Nombreuses sont les œuvres de prévoyance qui se concentrent exclusivement sur les garanties et la sécurité, telles qu'elles sont proposées dans les solutions d'assurance complète. Or, outre ces deux paramètres importants, le rendement réalisé mérite également qu'on lui accorde de l'intérêt. Notre fondation, dont le portefeuille de placement présente une part d'actions et d'immeubles légèrement plus élevée que la moyenne, répond justement à cette exigence. Les fonds étant placés au niveau de la fondation, l'œuvre de prévoyance n'a pas besoin de se pencher longuement sur la stratégie de placement. C'est le conseil de fondation qui assume cette tâche.

Grâce à sa stratégie de placement très judicieuse et définie avec la prudence nécessaire, la Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier a réalisé des résultats très satisfaisants en 2011, en dépit d'un environnement de marché difficile.

La 50e affiliation dépassée, des élections ont été organisées au conseil de fondation. Celles-ci ont eu lieu au printemps 2011. Lors de la séance du 31 mai 2011, le conseil de fondation «constituant» a ainsi pu passer les pouvoirs au conseil de fondation nouvellement élu, qui se compose de deux représentants des employeurs et de deux représentants des salariés. Je profite de l'occasion pour adresser mes remerciements à Messieurs H. Walser, K. Schweizer, A. Guillet et H. de Capitani pour l'engagement dont ils ont fait preuve lors de la création et de la mise en œuvre de la fondation.

Le nouveau conseil de fondation s'est constitué en mai 2011 et a élu son président et son vice-président en son sein. Par ailleurs, un membre du conseil de fondation a été élu au comité des placements, lequel se réunit quatre fois par an.

Outre la performance de notre fondation, évoquée plus haut, l'afflux de nouveaux clients – et donc d'argent frais – a également été source de satisfaction. La fortune de la fondation s'est ainsi accrue de xy % durant cette première année.

Je suis convaincu que la solution de prévoyance offerte par notre fondation est une formule intéressante et prometteuse et je remercie nos clients pour la confiance qu'ils nous témoignent.

Gregor Stücheli
Président du conseil de fondation

Rapport annuel de la gérante

Daniela Bräm

LE CONSEIL DE FONDATION

Le 31 mai 2011, le conseil de fondation nouvellement élu a organisé l'assemblée constituante et la première séance ordinaire de la Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier. Par ailleurs, une séance extraordinaire a eu lieu le 20 octobre 2011; figuraient à l'ordre du jour la présentation de l'évolution positive de la fondation et les prévisions concernant les comptes annuels 2011, la confirmation des conditions en vigueur en 2011 et la définition de celles qui s'appliqueront en 2012. Le thème des placements a également été abordé: une rétrospective des placements sur les marchés financiers, notamment les marchés des actions, ainsi que des monnaies étrangères a particulièrement retenu l'attention, de même qu'un exposé sur l'évolution de la performance et du degré de couverture de la fondation.

L'ENVIRONNEMENT LEGAL EN 2011

L'environnement légal du secteur de la prévoyance professionnelle est resté quasi inchangé durant l'exercice de référence. Le taux d'intérêt appliqué aux avoirs de vieillesse LPP obligatoires et fixé par le Conseil fédéral s'est maintenu à 2%, ce qui, au vu de la situation sur les marchés des capitaux, a constitué – et est toujours – un défi important pour de nombreuses institutions de prévoyance. Début 2012, le taux d'intérêt est tombé sous la barre des 2% pour la première fois dans l'histoire de la LPP et s'élève désormais à 1,5%.

Le montant du taux de conversion a continué d'être un enjeu politique majeur en 2011. De plus en plus d'assurés sont conscients du fait que le maintien d'un taux de conversion élevé entraîne une solidarité entre les générations telle qu'elle est prévue dans le cadre du 1er pilier, mais qui ne correspond pas au concept du 2e pilier, fondé sur le système de capitalisation. Les esprits commencent lentement à évoluer sur cette question et ce, notamment parce que les caisses de pensions autonomes de quelques grandes entreprises ont clairement revu leur taux à la baisse.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Les marchés sont restés très volatils en 2011, comme l'année précédente. Les marchés des actions ont gardé les yeux rivés sur la crise de l'endettement en Europe. Les catégories de placement risquées, comme les actions, ont ainsi été délaissées au profit de valeurs plus sûres comme les obligations émises par des Etats stables. Toutefois, les taux d'intérêt des obligations se sont maintenus à un très bas niveau. Conséquence de cette situation, de nombreuses institutions de prévoyance n'ont pas pu réaliser les rendements nécessaires à la rémunération de leurs obligations de prévoyance.

MARCHE DES AFFAIRES

Après un lancement réussi le 1er janvier 2011, la fondation a connu une évolution positive et enregistré un grand nombre de nouvelles affiliations durant l'exercice écoulé, dont une quantité non négligeable ayant pris effet en cours d'année. Il est intéressant de constater que le produit offert par la fondation fait notamment l'objet d'une forte demande en Suisse romande. Le volume d'offres émises au 1er janvier 2012 démontre en outre que le produit de la nouvelle fondation semi-autonome rencontre un écho très favorable.

Dans cette fondation, les conditions (taux d'intérêt, taux de conversion) sont dites enveloppantes, ce qui est censé constituer un attrait supplémentaire pour le client qui souhaite prendre un peu plus de risques en toute connaissance de cause tout en profitant de conditions intéressantes.

Daniela Bräm
Gérante

Informations sur le marché

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

En 2011, la crise de l'endettement en Europe a fortement affecté l'économie mondiale. Dans ce contexte, la politique a donné des impulsions décisives à l'évolution conjoncturelle et des marchés. Durant l'exercice, la crise a entraîné la chute des gouvernements italien et grec, et les Espagnols ont clairement voté pour le candidat de l'opposition. Ces événements ont suscité une perte de confiance généralisée dans l'Europe, et la zone Euro connaissait une nouvelle récession à la fin 2011. La Suisse a fortement subi les contrecoups des événements dans les pays voisins. La hausse continue du franc par rapport à toutes les autres devises a mis à mal l'industrie de l'exportation. La pression s'est accentuée sur le commerce de détail pour qu'il répercute les gains de change sur le consommateur. Comme cela n'a été que partiellement le cas, un grand nombre de Suisses ont résolument pris le parti d'effectuer leurs achats à l'étranger. Lorsque les prix ont enfin baissé en Suisse, l'indice des prix à la consommation a rapidement accusé un taux de variation négatif par rapport à l'année précédente. La Suisse a donc connu une déflation en fin d'année. Toutefois, la chronique économique d'autres régions est plutôt positive. Il faut rappeler qu'en 2011, en plus de la crise de l'endettement, l'économie et la politique ont dû faire face à deux événements exceptionnels aux conséquences majeures pour les populations concernées. Il s'agit du Printemps arabe qui a entraîné la chute de régimes dictatoriaux en Tunisie, en Egypte et en Libye et de la triple catastrophe au Japon: tremblement de terre, tsunami et accident nucléaire. Les craintes liées à une augmentation des prix du pétrole suite aux événements en Afrique du Nord n'ont pas été confirmées. La baisse générale du prix des matières premières au deuxième semestre a stimulé la consommation et devrait continuer à se répercuter ces prochains temps. Mais le tremblement de terre du mois de mars au Japon a laissé des traces plus profondes, comme l'attestent les chiffres clés de l'économie. Des ruptures d'approvisionnement et des baisses de production ont été constatées en raison des liens étroits qui relient les économies mondiales entre elles. Au cours des mois d'été, une interruption de l'embauche particulièrement marquée aux Etats-Unis et un comportement timide des entreprises en matière d'investissement n'ont pas arrangé la situation. En juillet, les représentants des deux grands partis politiques américains n'ont pas été capables de trouver un accord sur le budget, ce qui a suscité des craintes de récession pour l'économie la plus importante du monde. Ces craintes se sont toutefois avérées sans fondement. Grâce notamment à la baisse des prix à la pompe, le consommateur américain a retrouvé du pouvoir d'achat pour d'autres biens et services. Les chiffres de vente du secteur automobile américain au dernier trimestre indiquent une hausse de la consommation mais aussi un effet de rattrapage suite aux interruptions des livraisons au début de la période estivale. A partir de septembre, une nette amélioration de la situation a été enregistrée sur le marché du travail aux Etats-Unis, si bien qu'en décembre, le taux de chômage était au plus bas depuis février 2009. La combinaison d'une politique monétaire rigoureuse au sein des économies émergentes et d'une faible croissance dans les pays occidentaux a entraîné une baisse du prix des matières premières. De fait, l'on a pu constater partout un recul des taux d'inflation depuis le mois d'octobre.

ETATS-UNIS: LES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT APRÈS LE TREMBLEMENT DE TERRE AU JAPON ONT ENTRAÎNÉ UNE BAISSE DES VENTES À COURT TERME DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE

(chiffres de vente mensuels en millions d'unités, calculés sur un an)

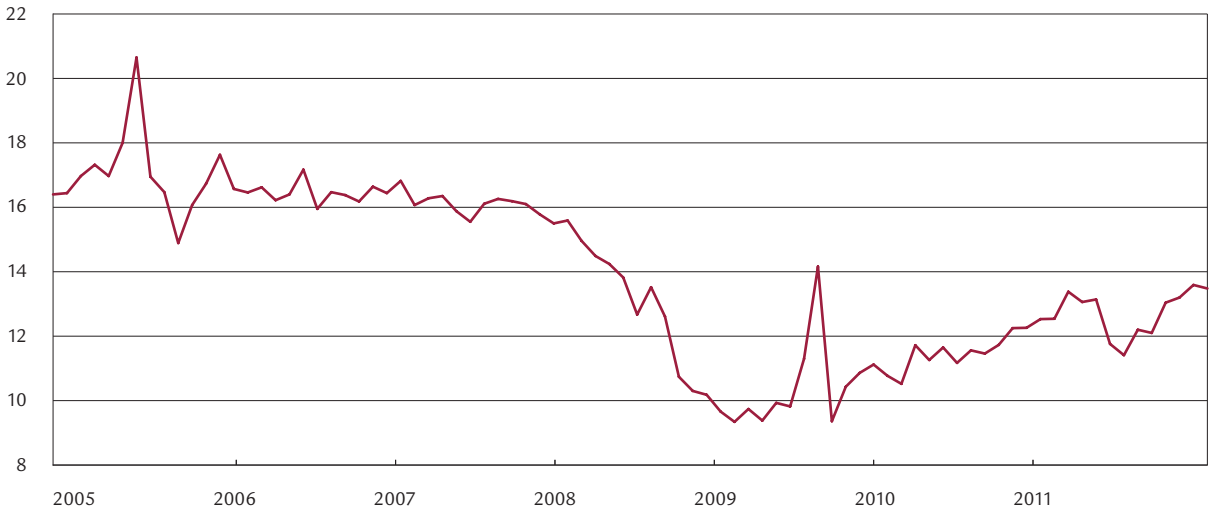

Evolution des marchés financiers

ACTIONS

Tout comme en 2010, la crise de l'endettement en Europe a fortement pesé sur les marchés des actions en 2011. Parmi les leaders, seul le marché des actions américain a traversé cette année très difficile sans trop de dégâts. Ceci est imputable à la robuste constitution du secteur américain des entreprises. Au quatrième trimestre 2011, les données conjoncturelles américaines en amélioration ont eu un effet de soutien sur les cours. L'exercice 2011 se caractérise aussi par une forte volatilité. Les événements qui ont le plus affecté les marchés des actions ont été le tremblement de terre au Japon et les débats infructueux sur le budget aux Etats-Unis en été. Les divers sommets européens ont souvent fait naître l'espoir d'un remède global à la crise de l'endettement. Ces espoirs ont cependant été déçus à chaque fois.

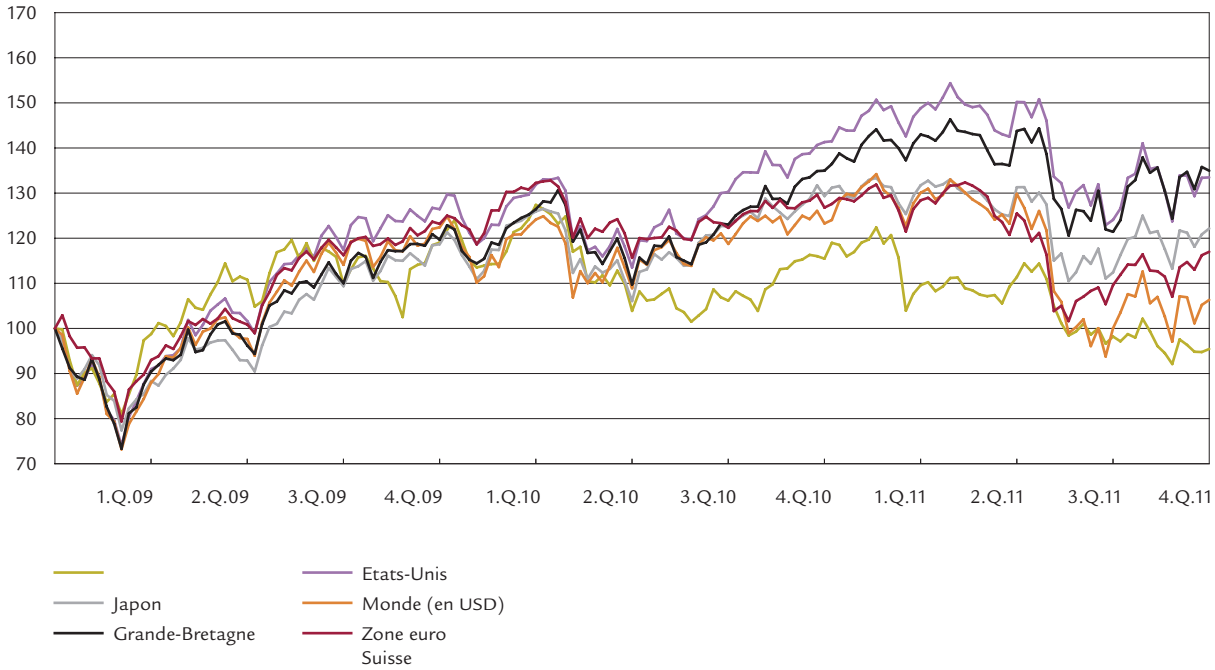

TAUX D'NTÉRÊTS

En 2011, la crise de l'endettement a provoqué de nombreuses turbulences sur les marchés des obligations d'Etat. Les investisseurs n'accordent plus leur confiance à la Grèce, au Portugal ou à l'Irlande depuis 2010 déjà, ce qui a obligé l'Union européenne et la Banque centrale européenne à débloquer des fonds d'urgence. Durant l'exercice, la solvabilité de l'Italie et de l'Espagne a également été remise en question. Les investisseurs se sont alors réfugiés dans des valeurs sûres, ce qui a entraîné un nouveau recul des rendements sur les obligations d'Etat dans des pays comme les Etats-Unis, la Suisse ou l'Allemagne.

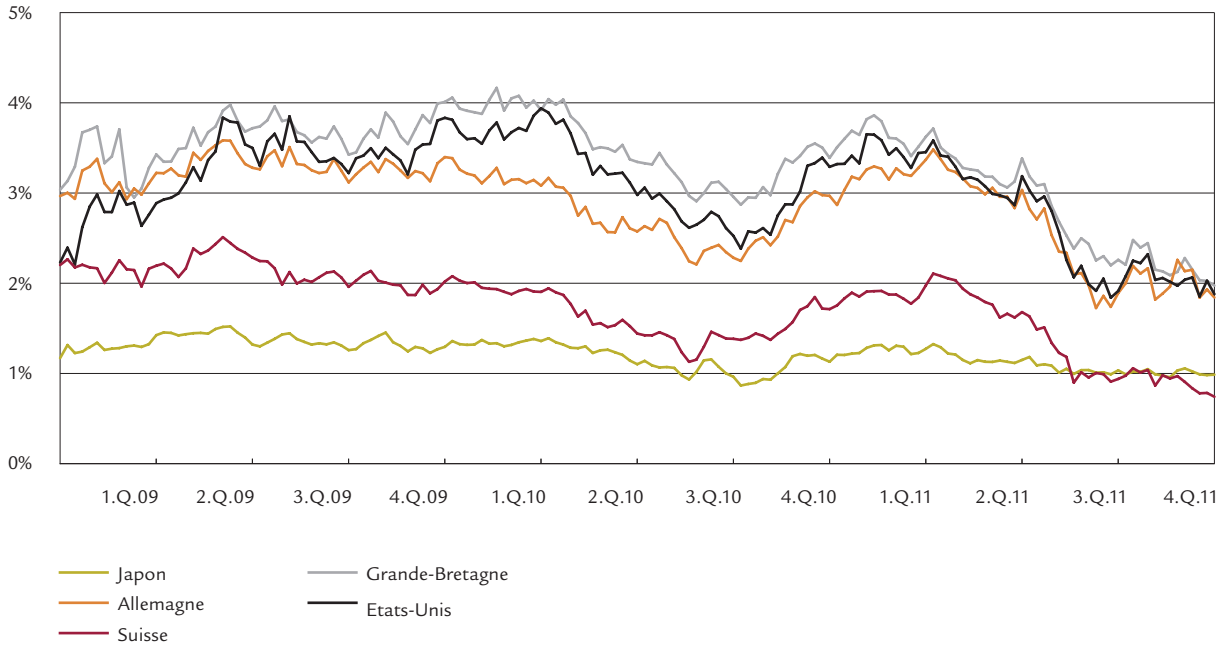

MONNAIES

Le 6 septembre 2011 restera dans les mémoires en Suisse. Après une hausse accélérée du franc suisse par rapport aux autres devises fortes, la Banque nationale suisse a fixé une valeur seuil minimale de 1,20 franc pour un euro. La Banque nationale suisse a maintenu ce cap avec succès jusqu'à la fin de l'année. Dans les semaines qui ont précédé cette décision, le franc et l'euro étaient pratiquement au même niveau. En pondérant les échanges commerciaux, le franc a même atteint un plafond historique durant cette période. Suite à des évolutions conjoncturelles différentes, les cours du franc et de l'euro ont fini par baisser au cours des dernières semaines de l'année par rapport au dollar américain et à la livre britannique.

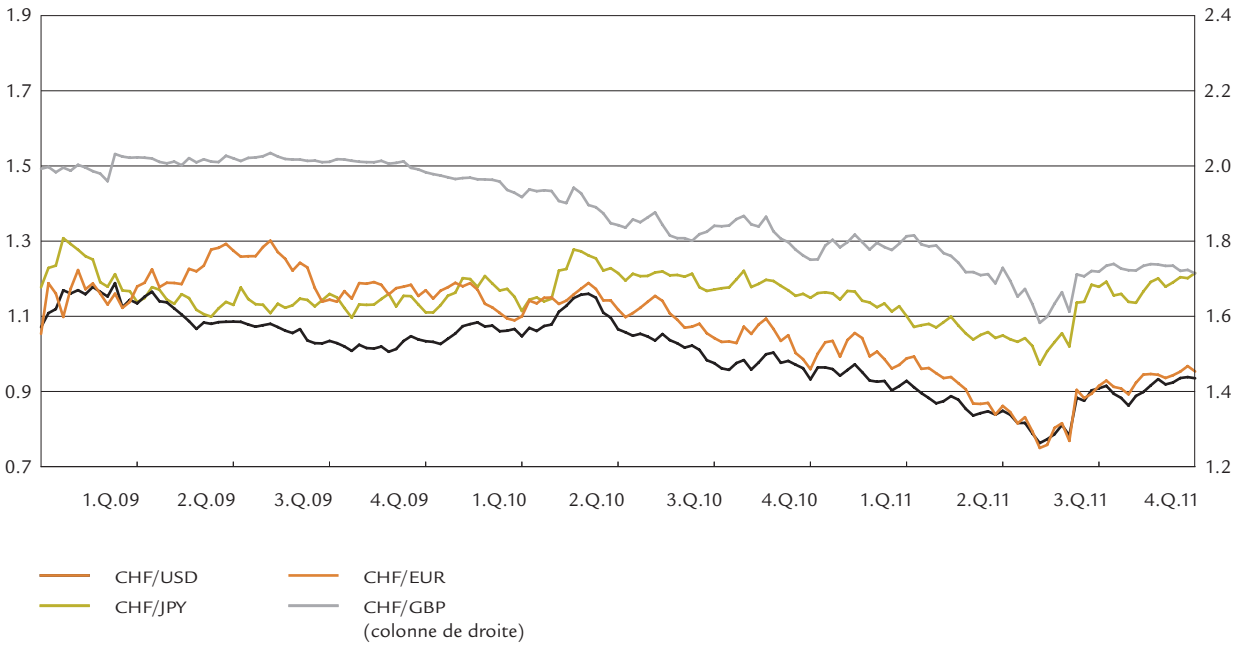

PERSPECTIVES

Il semblerait que divers secteurs de l'économie mondiale aient remonté la pente vers la fin 2011 après une phase de faiblesse. La reprise sur le marché du travail américain est particulièrement réjouissante puisqu'elle est aussi à l'origine d'une amélioration du climat de consommation. S'agissant des Etats-Unis, l'on peut prédire une croissance économique positive modérée pour 2012 également. Ce pronostic est étayé par la bonne santé des entreprises américaines. Ainsi, l'indice des directeurs d'achat indique un rythme d'expansion accéléré pour l'industrie manufacturière. L'indice des directeurs d'achat pour d'autres régions laisse entrevoir des pronostics similaires. Le Japon et les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) sont aussi à considérer. Dans ces pays émergents, les banques centrales pourront assouplir leur politique monétaire en raison de la baisse des taux d'inflation au niveau mondial. L'on attend ici encore des impulsions positives pour l'économie mondiale. Malgré le voisinage d'une union monétaire européenne submergée par la crise, le climat au sein des industries britannique et helvétique s'est stabilisé si l'on en croit l'indice des directeurs d'achat de ces pays. En revanche, des régions de la zone Euro traversent actuellement une récession qui devrait encore perdurer jusqu'au deuxième trimestre 2012. Il faut toutefois noter que l'économie intérieure de l'Allemagne, le pays phare de l'Union européenne, bénéficie de conditions-cadres avantageuses. Alors qu'en 2012, la récession devrait être limitée à la zone Euro, le potentiel de croissance est d'ores et déjà fortement réduit, car certains des pays qui pèsent près du tiers de l'économie mondiale devront impérativement consolider leur budget au cours de ces prochaines années.

ETATS-UNIS: RECUL DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU CHÔMAGE
(en milliers)

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
ACTIFS			
Liquidités	VI.3	**3 042 553**	**6 081 499**
Créances envers les assureurs précédents		**211 592**	**–**
Autres créances		**19 048**	**85**
Créances envers Swiss Life		**38 980**	**–**
Créances envers les sociétés de l'employeur		**1 706 768**	**–**
Prêts aux sociétés de l'employeur		**–**	**–**
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		**5 018 941**	**6 081 584**
Titres	VI.3	**66 013 283**	**4 926 240**
TOTAL TITRES		**66 013 283**	**4 926 240**
TOTAL PLACEMENTS		**71 032 224**	**11 007 824**
Compte de régularisation actif	VII.1	**2 212 362**	**49 920**
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF		**2 212 362**	**49 920**
TOTAL ACTIFS		**73 244 587**	**11 057 744**

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
PASSIFS			
Prestations non encore payées		**775 955**	–
Engagements envers Swiss Life		–	–
Autres engagements (paiements par acomptes au 01.01.2012)		**136 276**	**11 002 545**
TOTAL ENGAGEMENTS		**912 231**	**11 002 545**
Compte de régularisation passif	VII.1	**4 108 198**	**4 000**
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF		**4 108 198**	**4 000**
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance	VI.6	**867 547**	–
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance		–	–
TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		**867 547**	–
Capitaux de prévoyance Assurés actifs	V.2	**63 617 092**	–
Réserve mathématique Bénéficiaires de rentes	V.2.1	**3 365 725**	–
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.7	**952 495**	–
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		**67 935 311**	
Réserves de fluctuation		–	–
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION		–	–
Capital de la fondation		**100 000**	**100 000**
Report de l'exercice précédent		**–48 801**	–
Excédent lié aux produits et aux charges		**–629 899**	**–48 801**
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, LIQUIDITÉS (+) / DÉCOUVERT (-)		**–578 700**	**51 199**
TOTAL PASSIFS		**73 244 587**	**11 057 744**

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2011	2010
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		**3 446 968**	–
Cotisations Employeur		**4 130 802**	–
Cotisations de tiers		**–**	–
Utilisation des réserves de cotisations de l'employeur pour le paiement des cotisations		**–20 000**	–
TOTAL COTISATIONS		**7 557 771**	–
Versements uniques et sommes de rachat		**218 134**	–
Versements Réserve mathématiques Bénéficiaires de rente de la part des assureurs précédents		**3 445 014**	–
Versements Réserves pour sinistres Invalides de la part des assureurs précédents		**618 106**	–
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur		**887 547**	–
Subsides versés par le fonds de garantie		**–**	–
TOTAL COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		**12 726 571**	–
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		**60 495 531**	–
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat		**927 238**	–
Versements anticipés EPL/divorce		**–**	–
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		**61 422 768**	–
TOAL APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTRÉE		**74 149 340**	–
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		**–226 136**	–
Rente de conjoint		**–15 828**	–
Rentes d'invalidité par Swiss Life		**–60 886**	–
Rente d'orphelin par Swiss Life		**–4 963**	–
Prestations en capital en cas de retraite		**–220 539**	–
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité de Swiss Life		**–178 045**	–
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		**–706 396**	–
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de départ		**–3 133 413**	–
Versements anticipés pour EPL/divorce		**–689 138**	–
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		**–3 822 551**	–
TOTAL DÉPENSES POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		**–4 528 947**	–

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2011	2010
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS			
Dissolution du capital de prévoyance Actifs		**4 083 413**	–
Constitution de capitaux de prévoyance Actifs		**–66 648 061**	–
Dissolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes		–	–
Consitution de la réserve mathématique pour bénéficiaires de rentes		**–3 307 707**	–
Dissolution des provisions techniques		–	–
Constitution de provisions techniques		**–58 018**	–
Rémunération du capital de prévoyance		**–1 052 444**	–
Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance		**–927 238**	–
Dissolution des fonds libres des œuvres de prévoyance		**12 315**	–
Dissolution des réserves de cotisations de l'employer		**20 000**	–
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur		**–887 547**	–
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		**–68 765 286**	–
PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Rente de conjoint de Swiss Life		–	–
Rente d'orphelin de Swiss Life		**4 963**	–
Rentes d'invalidité de Swiss Life		**60 886**	–
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité de Swiss Life		**178 045**	–
Versement de renchérissement de Swiss Life		**3 483**	–
Exonération des cotisations Prime d'épargne		**62 889**	–
Exonération des cotisations Prime de risque		**2 805**	–
Exonération des cotisations Prime pour frais de gestion		**4 308**	–
Parts d'excédent issues de l'assurance		–	–
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		**317 378**	–
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de renchérissement		**–69 793**	–
Prime de risque		**–1 251 504**	–
Prime pour frais de gestion		**–446 651**	–
Versement Réserve pour sinistres Invalides à Swiss Life		**–618 106**	–
Versement Renchérissement Rentes de risque à Swiss Life		**–3 483**	–
Versement Capital de prévoyance à Swiss Life (cas de décès)		**–40 876**	–
Cotisations au fonds de garantie		**–30 994**	–
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		**–2 461 407**	–
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCES		**–1 288 922**	–
(Total Apports, Dépenses, Total de la dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, Produits et charges d'assurance)			
PRODUIT DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Revenus de la fortune sur liquidités et compte courant Swiss Life		**11 883**	**337**
Intérêts sur Créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		**38 279**	–
Revenus en intérêts sur des prestations		**36 964**	–
PRODUIT DES TITRES			
Résultat des titres	VI.5	**797 989**	**1 440**
TOTAL REVENUS DE LA FORTUNE		**885 116**	**1 777**

Compte d'exploitation

en CHF

	Annexe	2011	2010
CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charge d'intérêts pour autres engagements		–	–
Charge d'intérêts pour Compte de paiement des cotisations		–1 598	–
Charge d'intérêts pour engagements envers des banques et assurances		–3 378	–
Charge d'intérêts pour fonds libres des œuvres de prévoyance		–	–
Charge d'intérêts Réserve de cotisations de l'employeur		–	–
Charge d'intérêts sur des prestations		–20 523	–
TOTAL CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS		–25 499	–
CHARGES ADMINISTRATIVES POUR LE PLACEMENT DE LA FORTUNE		–49 764	–
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		809 852	1 777
AUTRES PRODUITS			
Produit des prestations de service apportées EPL, charges		12 500	–
Autres produits		2 026	–
TOTAL AUTRES PRODUITS		14 526	–
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		–97 278	–46 578
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		–55 077	–4 000
Honoraires des membres du conseil de fondation		–13 000	–
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		–165 355	–50 578
RÉSULTAT NET AUTRES CHARGES/PRODUITS		–150 829	–50 578
EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS ET AUX CHARGES AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION (+/-)		–629 899	–48 801
DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION			
Dissolution des réserves de fluctuation		–	–
Constitution de réserves de fluctuation		–	–
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION RÉSERVES DE FLUCTUATION		–	–
EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS ET AUX CHARGES (+/-)		–629 899	–48 801

Annexe aux comptes annuels 2011

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al. 2 LPP. Elle a pour but de gérer la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, en faveur des employeurs et des salariés des entreprises qui lui sont affiliées et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et des survivants, en leur offrant un soutien pour les cas relevant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine surobligatoire seulement en octroyant des prestations dans des cas d'urgence tels que maladie, accident, invalidité ou chômage.

I.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier est enregistrée conformément aux prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement C1.127) et est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS

La Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier a été instaurée sous la forme juridique d'une fondation par acte authentique en date du 17 mars 2010, lequel a été approuvé par décision de l'Office fédéral des assurances sociales datée du 30 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion, laquelle veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans un règlement spécial. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. Le conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il compte au moins quatre membres. La moitié des membres est désignée par les salariés, l'autre par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

La gestion paritaire prescrite par la LPP est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance et garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

DURÉE DU MANDAT — Du 1er juillet 2011 au 30 juin 2015

REPRÉSENTANTS

GREGOR STÜCHELI — Wil SG, président, représentant de l'employeur
REMO GÄHLER — Schmerikon, vice-président, représentant des salariés
KATHARINA SCARCIA — Haut-Vully, représentante des salariés
JÖRG SCHÜPBACH — Wohlen bei Bern, représentant de l'employeur

DROIT DE SIGNATURE

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANTE

Daniela Bräm, Swiss Life SA, 8022 Zurich

SIÈGE DE LA FONDATION

General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich

I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE – LCP Libera SA, Zurich

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

Au 31 décembre 2011, 226 contrats d'affiliation étaient en vigueur.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2011	2010
Nombre de membres actifs et d'invalides	**1 194**	–
Nombre de bénéficiaires de rentes	**26**	–
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	**1 220**	–
Nombre de membres actifs par œuvres de prévoyance	***5,3***	–
Nombre d'œuvres de prévoyance en 2010	**–**	
Nombre d'œuvres de prévoyance en 2011	**226**	

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.
La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

IV PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

GÉNÉRALITÉS

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

MONNAIES ÉTRANGÈRES

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

TITRES

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs est déterminée pour toute la fondation sur la base de la stratégie de placement.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Les risques décès et invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

V.2 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE

	2011	2010
ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE ACTIFS AU 1.1.	–	–
Bonifications de vieillesse	**5 934 397**	–
Sommes de rachat	**218 134**	–
Prestations d'entrée PLP	**60 495 531**	–
Intérêt sur le capital de prévoyance	**1 052 444**	–
TOTAL AUGMENTATIONS	**67 700 505**	–
Versements anticipés EPL/divorce	**689 138**	–
Prestation en capital en cas de retraite	**220 539**	–
Versements Réserve mathématique à Swiss Life	**40 876**	–
Prestations de libre passage en cas de départ PLP	**3 133 413**	–
Découvert Art. 17 LFLP	**–553**	–
TOTAL DIMINUTIONS	**4 083 413**	–
ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE ACTIFS AU 31.12.	**63 617 092**	–

V.2 .1 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	2011	2010
ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES MOYENNE AU 1.1.	–	–
Augmentation Réserve mathématique par reprise de contrat	**3 365 725**	–
TOTAL AUGMENTATIONS	**3 365 725**	–
TOTAL DIMINUTIONS	–	–
ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES MOYENNE AU 31.12.	**3 365 725**	–

V.3 ÉVOLUTION DE L'AVOIR DE VIEILLESSE LPP

en CHF

	2011	2010
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	**37 385 381**	–

V.4 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

Une expertise actuarielle sera réalisée au 31 décembre 2011.

V.5 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life. Pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants ayant atteint l'âge terme, ce sont les bases tarifaires LPP 2005 avec un taux technique de 3,25% qui s'appliquent. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de 2% en 2011; les avoirs de vieillesse surobligatoires ont été également rémunérés à 2%.

V.6 DEGRÉ DE COUVERTURE

Le degré de couverture – compte tenu des réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation – traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

Actifs + / Passifs -	en CHF	en CHF
	31.12.2011	**31.12.2011**
VALEURS COMPTABLES		
Actifs selon bilan au 31.12.		**73 244 587**
Prestations non encore payées	–775 955	
Autres engagements	–136 276	
Compte de régularisation passif	–4 108 198	
Réserves de cotisations de l'employeur des œuvres de prévoyance	–867 547	**–5 887 975**
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE		**67 356 611**
Capitaux de prévoyance Assurés actifs	–63 617 092	
Réserve mathématique Bénéficiaires de rentes	–3 365 725	
Fonds libres des œuvres de prévoyance	–952 495	**–67 935 311**
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE		**–67 935 311**
TOTAL DÉCOUVERT AU 31.12.		**–578 700**
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.		**99,15%**

V.7 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES (AU NIVEAU DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE)

	2011	2010
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 1.1.	–	–
Versement en cas de reprise de contrat	**927 238**	–
Versements Actions Swiss Life en cas de reprise de contrat	**36 335**	–
Résultat des titres Actions Swiss Life	**1 238**	–
Intérêts des fonds libres	–	–
TOTAL AUGMENTATIONS	**964 810**	–
Pertes comptables sur actions Swiss Life	**12 315**	–
TOTAL DIMINUTIONS	**12 315**	–
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	**952 495**	–

V8. RÉSULTAT 2011, EXCÉDENTS LIÉS AUX RISQUES ET AUX FRAIS

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life sont portés au crédit du compte de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1er janvier 2011. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut mettre à profit des possibilités de placement plus étendues.

LIMITES DES PLACEMENTS SELON L'ART. 54 SS OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

VI.2 VALEUR CIBLE DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

Aucune réserve de fluctuation de valeurs n'a pu être constituée en raison du découvert existant. La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs correspond à 9% du capital de prévoyance.

VI. 3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS SELON LES CATÉGORIES DE PLACEMENT

Aucune réserve de fluctuation de valeurs n'a pu être constituée en raison du découvert existant.

Stratégie de placement (valable à compter du 1er janvier 2011)					en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2011	31.12.2011	Delta	31.12.2010
CATÉGORIE DE PLACEMENTS	Marge inférieure	Quote-part stratégique	Marge supérieure	Limite OPP 2				
Actions Swiss Life	0,00%	0,00%	0,00%		**24 019**	0,03%	0,03%	–
Liquidités	0,00%	1,00%	10,00%		**3 042 553**	4,41%	3,41%	–
Obligations CHF Suisse	7,00%	12,00%	17,00%		**5 810 961**	8,41%	–3,59%	–
Obligations CHF Étranger	7,00%	12,00%	17,00%		**8 043 133**	11,65%	–0,35%	–
Obligations ME Global États (couvertes en CHF)	0,00%	5,00%	10,00%		**2 499 033**	3,62%	–1,38%	–
Obligations Global Entreprises (couvertes en CHF)	15,00%	25,00%	35,00%		**17 237 604**	24,96%	–0,04%	–
Actions Suisse	3,00%	6,00%	9,00%		**4 245 028**	6,15%	0,15%	–
Actions Étranger	4,00%	9,00%	14,00%		**6 318 309**	9,15%	0,15%	–
Immobilier Suisse	20,00%	25,00%	30,00%	30,00%	**18 517 100**	26,81%	1,81%	4 926 240
Placements alternatifs	0,00%	5,00%	8,00%	15,00%	**3 318 097**	4,80%	–0,20%	–
TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS		100,00%			**69 055 837**	100,00%		4 926 240
Total		100,00%						
dont actions	7,00%	15,00%	23,00%	50,00%	**10 587 356**	15,33%	0,03%	–
dont monnaies étrangères	4,00%	14,00%	22,00%	30,00%	**6 318 309**	9,15%	–4,85%	–

VI.4 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements dans des produits dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2011, aucun produit dérivé n'a été utilisé

VI.5 EXPLICATIONS RELATIVES AU RÉSULTAT NET DES TITRES

Bénéfice + / Perte -				en CHF	en CHF
				31.12.2011	31.12.2010
CATÉGORIE DE PLACEMENTS	Produit	Réalisé	De façon latente		
Actions Swiss Life	–	–	–12 315	**–12 315**	–
Obligations CHF Suisse	110 709	4 528	197 171	**312 408**	–
Obligations CHF Étranger	171 821	8 457	22 106	**202 383**	–
Obligations ME (couvertes en CHF)	681 287	–3 201	149 980	**828 065**	–
Actions Suisse	60 257	–74 633	–285 791	**–300 167**	–
Actions Étranger	87 613	–107 693	–368 001	**–388 081**	–
Immobilier Suisse	377 354	192 102	–288 454	**281 002**	1 440
Placements alternatifs	52 061	10 017	–187 383	**–125 305**	–
TOTAL RÉSULTAT DES TITRES	**1 541 100**	**29 578**	**–772 688**	**797 989**	1 440

VI.6 EXPLICATIONS RELATIVES À LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L' EMPLOYEUR

	2011	2010
ÉTAT DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1.1.	–	–
Versement en cas de reprise de contrat	**887 547**	–
Intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	–	–
TOTAL AUGMENTATIONS	**887 547**	–
Utilisation pour le paiement des cotisations	**20 000**	–
TOTAL DIMINUTIONS	**20 000**	–
ÉTAT DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	**867 547**	–

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN

Le poste Compte de régularisation actif comprend les produits accumulés des placements collectifs, qui n'ont pas encore été distribués ou capitalisés.
Le poste Compte de régularisation passif comprend les engagements dus qui n'ont pas encore été versés.

VII.2 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

VII.3 FRAIS DE GESTION

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les frais de gestion inscrits dans le compte d'exploitation pour l'année 2011 consistent pour l'essentiel en la position suivante:

– Gestion des affaires assumée par Swiss Life

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de prescriptions de l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Le degré de couverture de la fondation pour l'exercice 2011 est de 99,15%.
Après consultation des experts, le conseil de fondation a décidé de ne pas prendre pour le moment de mesures d'assainissement et de conserver la stratégie de placement actuelle. Le conseil de fondation continuera d'examiner avec attention l'évolution de la situation financière.

X Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement d'importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan

Zurich, le 24 mai 2012

Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier

Anton Laube	Daniela Bräm
Président	Gérante

Rapport de l'organe de contrôle

pwc

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de la
Fondation collective Swiss Life
pour le 2e pillier
Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation collective Swiss Life pour le 2e pillier pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 578'700 et un degré de couverture de 99.15%. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous les chiffres IX;
- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, Case postale, 8050 Zurich
Téléphone: +41 58 792 44 00, Téléfax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA fait partie d'un réseau global de sociétés juridiquement autonomes, indépendantes les unes des autres.

pwc

de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;

- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Michael Bührle
Expert-réviseur

Zurich, le 5 juin 2012

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

EDITEUR
Swiss Life, Zurich

PHOTOS
Fotolia

PRODUCTION
Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2012

FSC Mix
Produktgruppe aus vorbildlich bewirtschafteten Wäldern und anderen kontrollierten Herkünften
www.fsc.org Zert.-Nr. SGS-COC-003355
© 1996 Forest Stewardship Council

SwissLife
L'avenir commence ici.

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich
www.swisslife.ch

06.12